RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Arrêté du 28 octobre 2026

relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Torreón (Mexique) en tant que délégué du consul général à Monterrey

NOR : EAEF2628831A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

Arrête :

Article 1er

M. Jean SIMON, consul honoraire de France à Torreón, est autorisé à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

1° délivrance de certificats de vie ;
2° délivrance de certificats de résidence ou de changement de résidence ;
3° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

La sous-directrice de l'administration des Français est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 28 octobre 2026.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'administration des Français,

C. MERLE